

X.

L'Assemblée générale du clergé de France réprime l'esprit de révolte qui agite Port-Royal. — Petit cri d'horreur poussé par M. Sainte-Beuve. — *Évasions* inventées par les Jansénistes. — Libre discussion. — Mesures arrêtées. — Le formulaire voté en principe. — Le docteur Arnauld oppose son jugement à celui du pape et des évêques. Il appelle à son aide M. Le Maître. — *Les torrents d'éloquence* du célèbre avocat. — Ses *plaidoyers* revus, purifiés et publiés : vue d'intérieur de Port-Royal. — Histoire d'un almanach. — Le duc de Liancourt : ses rapports avec Port-Royal, son démêlé avec Saint-Sulpice. — Arnauld prend sa défense. — Les cinq Propositions sont-elles dans Jansénius ? Avant la bulle, Arnauld, l'abbé de Bourzéis disent oui ; après la bulle, ils disent non. — Censure de la Sorbonne. — Arnauld chez les dames Angran. — Nicole le rejoint : son portrait. — Heures de relâchement. — Livres de polémique. — Entrée de Pascal.

Les évêques et les docteurs catholiques connaissaient l'esprit de révolte qui agitait Port-Royal. De concert avec le roi, la reine-mère et le cardinal Mazarin, ils s'efforcèrent « d'arrêter le cours de ceux qui voulaient être rebelles à la lumière (1). » De 1654 à 1656, ils profitèrent de la tenue à Paris de l'Assemblée générale du clergé pour couper court, par de sages et décisives mesures, « aux évasions que l'on avait inventées afin de rendre inutiles la Constitution d'Innocent X (2). » « C'était atteindre le point délicat de la *persécution*, » dit M. Sainte-Beuve. Et il ajoute : « Les Molinistes, qui désiraient mettre leurs adversaires dans l'impossibilité d'adhérer *moyennant raisonnement*, travaillèrent à serrer de plus en plus le filet, ou, si l'on aime mieux, le garrot, pour faire feu contre eux, durant ce temps, plus à l'aise. Curieux et chétif exemple, à l'étudier de près, de la méchanceté des hommes (3) ! »

1. Lettre circulaire (de 1653) à NN. SS. les archevêques et évêques du royaume.

2. Relation des délibérations du clergé, p. 8 (édit. de 1661).

3. Sainte-Beuve, Port Royal, t. III, p. 25.

Étudié de près l'exemple est fort chétif, même nul, et ce qu'il a de curieux, c'est qu'il se transforme à mesure qu'on remonte aux sources, c'est-à-dire, aux *délibérations du clergé*. On y trouve les Jansénistes assez maîtres de leurs mouvements, de leur plume et de leur langue. Ils présentent leurs interprétations, ils produisent leurs preuves, ils formulent leurs objections, ils discutent les sentiments de ces terribles Molinistes qui les reçoivent, les écoutent, leur répondent, alors que le débat était déjà clos, l'arrêt prononcé, et qu'il ne restait plus qu'à obéir. Il y a loin de là à des gens serrés dans un filet, garrottés, sur lesquels on fait feu tout à l'aise, sans qu'il leur soit permis de se défendre. En vérité, le petit cri d'horreur que ce tendre M. Sainte-Beuve pousse en présence du filet, du garrot et des coups de feu de l'intolérance moliniste, nous fait sourire. Voyez, en effet, quelle barbarie !

Messieurs de Port-Royal, dont « la déférence pour les décisions de Rome n'allait pas jusqu'à sacrifier la doctrine de l'Église aux prétentions de cette cour (1), qui, « en se souvenant des prérogatives du premier siège, n'oubliaient pas les droits de la vérité, » soulevaient, pour éluder la bulle, une double question. Une question de fait : les cinq Propositions condamnées étaient-elles dans Jansénius, ou lui étaient-elles faussement attribuées ? Une question de droit : en quel sens ces Propositions, à les supposer fidèlement extraites de Jansénius, avaient-elles été condamnées ? Les Jansénistes soutenaient que les cinq Propositions n'étaient pas dans Jansénius et qu'elles avaient été condamnées dans un sens qui n'était en rien celui de Jansénius. C'est ainsi qu'ils adhéraient à la bulle *moyennant raisonnement*. C'était soustraire Jansénius aux anathèmes de Rome : sa doctrine ne recevait aucune atteinte des décisions du Saint-Siège ; la Constitution n'avait rien défini et le débat restait ouvert.

Les évêques et les docteurs qui avaient déféré le jansénisme au tribunal du Souverain-Pontife, comprirent la manœuvre et le danger. Dès 1654, l'Assemblée du clergé résolut d'enlever tout subterfuge aux défenseurs obstinés de l'*Augustinus*. Elle y mit de la patience et montra des égards, comme on peut s'en convaincre en lisant ses *Délibérations*. Curieux et bel exemple, à l'étudier de près, dirons-nous à notre tour, de la

1. Vie de messire Antoine Arnauld, t. 1, p. 115.

longanimité de l'Église, qui ne brise jamais le roseau cassé, ni ne marche sur la mèche encore fumante ! Les Jansénistes fournirent aux prélats leurs *Mémoires* et leurs *Instructions* ; l'*Augustinus* fut étudié de nouveau ; les textes accusateurs furent reconnus authentiques en séance publique. Tout fut librement discuté, mûrement examiné et l'on conclut que, loin d'être faussement attribuées à Jansénius, les cinq Propositions n'exprimaient pas assez le venin répandu dans son gros *in-folio*, dont elles renfermaient cependant toute la substance ; que les cinq Propositions étaient condamnées dans leur sens propre, qui était le sens de Jansénius, c'est-à-dire que la doctrine contenue dans les cinq Propositions et plus amplement étendue dans le livre de l'évêque d'Ypres avait été réprouvée par la Constitution d'Innocent X.

« Il y avait certains esprits, disent les *Délibérations*, qui voulaient que l'on crût qu'ils étaient blessés de ce que l'on mêlait dans la condamnation d'hérésie le nom d'un auteur qui avait été évêque. Il fallut satisfaire à la délicatesse de cette plainte. » On calma ces esprits si délicats sur l'honneur de M. d'Ypres. On leur fit cette remarque : Jansénius, dans son livre et dans son testament, a déclaré qu'il soumettait l'*Augustinus* au jugement du Saint-Siège ; il a défendu à ses exécuteurs testamentaires de le faire imprimer avant d'avoir obtenu l'approbation. Sans doute ses amis n'ont pas été fidèles à sa dernière volonté, mais, par cette soumission, il a mis son nom à couvert de l'anathème.

Les amis de Jansénius publiaient encore que sa doctrine était celle de saint Augustin, et que la doctrine de saint Augustin était celle de l'Église romaine sur la grâce. Cette assertion fut longuement et doctement réfutée. De tout temps, répondit-on, les hérétiques ont produit la Sainte-Écriture, et les Pères pour soutenir leurs erreurs. Néanmoins les papes et les conciles ont toujours condamné les fausses doctrines et par cela même les fausses interprétations de l'Écriture et des Pères sur lesquelles les sectaires les appuyaient. Ainsi, dans le cas présent, l'Église ne condamne pas la doctrine de saint Augustin, mais l'interprétation erronée qu'en donnent l'évêque d'Ypres et ses disciples. Saint Augustin expliqué dans son vrai sens, tel que le concile de Trente l'a entendu conformément à la règle de la foi et de la tradition catholiques dont ce concile était le juge, se trouve ouvertement contraire aux subtilités

de Jansénius, qui ruinent également le dogme chrétien et le pur enseignement de l'illustre évêque d'Hippone.

Cependant les Jansénistes insistent. Ils veulent à tout prix sauver au moins le sens de Jansénius : ils déclarent aux prélats qu'ils consentent à condamner les cinq Propositions en quelque sens qu'elles puissent avoir, pourvu qu'on s'abstienne de dire que c'est au sens de Jansénius. A cette ouverture, l'assemblée ne voulant rien précipiter, s'ajourna afin de se donner le loisir de comparer encore le texte de l'*Augustinus* avec les cinq Propositions. A la reprise des séances, l'*Augustinus* fut placé sur le bureau ; on lut les passages que les Jansénistes citaient pour prouver que les cinq Propositions n'étaient pas contenues dans cet ouvrage ; on démontra sans peine la mauvaise foi des Jansénistes dans leurs citations. On lut aussi les textes de saint Augustin que les Messieurs alléguaient comme renfermant une doctrine identique à celle des cinq Propositions. Convaincus déjà de citations frauduleuses, les défenseurs de l'*Augustinus* le furent bientôt de fausse interprétation.

« Après les beaux discours que Messieurs les prélats firent sur ce projet en opinant, » le cardinal Mazarin prit la parole. La politique bien plus que la religion inspirait le premier ministre. L'archevêque de Paris venait de mourir, 21 mars 1654. Aussitôt le coadjuteur, le cardinal de Retz, prisonnier à Vincennes, avait pris, par procuration, possession de l'archevêché, et les curés de Paris, presque tous jansénistes, l'avaient proclamé archevêque dans leur paroisse. Quatre mois après, quand Retz s'échappa du château de Nantes, ces mêmes curés chanteront des *Te Deum*. Les Jansénistes comptaient sur le concours et la protection du nouvel archevêque, qu'ils croyaient dévoué à leur cause et gagné à leur doctrine. L'astucieux cardinal ne se servait des Messieurs que pour avancer ses propres affaires et en tirer de grosses sommes d'argent. Il ne réalisa jamais leurs espérances, toujours trompées et toujours entretenues avec un égal artifice. La proclamation des curés de Paris, leurs *Te Deum*, les relations de Port-Royal (1)

1. Voir sur ces relations l'intéressant *Mémoire* de M. de Chantelauze inséré dans le t. V du *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve. M. de Chantelauze, comme l'affirmait son illustre ami, est un homme savant et de la vieille roche pour l'érudition. Cependant nous sommes surpris qu'il nous dise — à propos de la lettre composée par Messieurs de Port-Royal et adressée au clergé de

avec le mortel ennemi de Mazarin, stimulaient le zèle du premier ministre contre les Jansénistes. Toutefois pour ne pas s'élever au-dessus des vues et des intérêts d'une politique tout humaine, le cardinal n'en était pas moins dans le vrai, lorsque donnant à l'Assemblée du clergé son avis sur l'affaire des cinq Propositions, il faisait des observations aussi pleines de justesse que celles-ci :

Avant la décision du pape, on n'avait jamais douté, ni en France ni en Flandre, que les cinq Propositions ne continssent l'abrégé de la doctrine de Jansénius. De France on avait envoyé cinq docteurs à Rome pour défendre cette doctrine. On s'était avisé de mettre en doute, depuis la condamnation, ce qui avait été tenu pour constant auparavant, afin d'éluder par ce moyen la bulle du pape. L'examen qui a été fait par Messieurs les commissaires dans leurs conférences et dans l'Assemblée, par chacun des prélats en son particulier justifie assez l'exposé qui est dans la constitution dont l'autorité ne peut être violée par qui que ce soit. Quant à la conformité de la doctrine de saint

France par le cardinal de Retz arrivé à Rome, après son évasion de Nantes : — « Dans cette apologie de sa conduite, écrite d'un style élevé, éloquent, véhément, les solitaires avaient poussé l'illusion (*ce qui donne la mesure de leur entière et naïve bonne foi*) jusqu'à faire dire à leur pasteur que sa situation était comparable à celle des Athanase, des Chrysostôme, des Cyrille, des Thomas de Cantorbéry. » Ici comme ailleurs, la bonne foi des Jansénistes est-elle bien sincère, entière, naïve ? Nous n'oserions pousser l'illusion aussi loin que M. de Chantelauze. Le licencié archevêque de Sens, M. de Gondrin, recevait de la part des Messieurs des louanges aussi considérables et aussi peu méritées que celles qu'ils décernaient au cardinal de Retz. En entourant la tête de leurs héros de l'auréole de la sainteté, de la persécution, du martyre, de la science, les solitaires se couronnaient eux-mêmes ; ils ne distribuaient si largement la gloire que parce qu'elle leur était renvoyée plus largement encore par l'admiration publique. M. de Chantelauze a visité Port-Royal avec M. Sainte-Beuve. Son spirituel cicérone aurait pu lui raconter bien joliment, comme Racine dans sa première petite lettre, l'anecdote des deux capucins et de la mère Angélique. Après quoi, il lui aurait sans doute dit : « L'historiette est pour prouver qu'on a vu de tous temps les Jansénistes louer ou blâmer le même homme, selon qu'ils sont contents ou peu satisfaits de lui. » (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. vi, p. 110.) Mais, sans doute, M. de Chantelauze, qui narre avec autant de grâce et d'esprit que M. Sainte-Beuve, devait parler à son ami de Marie Stuart ou de Retz, et les solitaires étaient oubliés. On sait que M. de Chantelauze a publié dans le *Correspondant* une étude décisive sur Marie Stuart. Son *Mémoire* sur Retz fourni à M. Sainte-Beuve, ne sera qu'un chapitre d'une histoire complète du coadjuteur, d'après des documents nouveaux et de la plus grande importance.

Augustin avec celle de Jansénius, on peut considérer que l'évêque d'Ypres témoignait lui-même, par les déclarations contenues dans son livre et dans son testament, qu'il doutait de la vérité de ses opinions, puisqu'il les soumettait à la censure du Saint-Siège. Il ne prétendait pas y soumettre la doctrine de saint Augustin, qui n'a point été soupçonnée d'erreur par l'Église romaine, mais l'interprétation particulière qu'il donnait aux passages de ce Père, interprétation qu'il assurait avoir été inconnue aux écoles de théologie depuis cinq cents ans.

C'est ainsi que la *Relation des Délibérations* résume le discours de Mazarin ; elle poursuit :

« On examina aussi l'expédient qui avait été proposé, de recevoir la condamnation des cinq Propositions en quelque sens qu'elles puissent avoir, pourvu que l'on ne dit pas qu'elle est faite au sens que Jansénius les enseigne. Outre l'absurdité qu'il y avait de condamner ces Propositions *en quelque sens qu'elles puissent avoir*, puisque selon eux (les Jansénistes) elles peuvent avoir un sens catholique, on remarqua que, par ces termes généraux, l'on voulait rendre inutile la condamnation, qui est claire et très-expresse dans la Constitution. On observa divers exemples des artifices dont s'étaient servi les anciens hérétiques pour surprendre par les ambiguïtés des paroles la sincérité des évêques catholiques. De sorte que l'on jugera que cet expédient était contraire à la paix et à l'union des esprits que l'on recherchait, puisqu'elle ne pouvait être fondée sur une ambiguïté qui est la source des divisions, mais sur la vérité et l'unité de la foi...

« L'affaire mise en délibération, il fut arrêté que l'on déclarerait par voie de jugement *donné sur les pièces produites de part et d'autre, que la Constitution avait condamné les cinq Propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius* ; et que le pape serait informé de ce jugement de l'Assemblée par la lettre qu'on écrirait à Sa Sainteté, et qu'il serait aussi écrit sur le même sujet à Messieurs les prélats (1). »

Les lettres au pape et aux prélats du royaume furent écrites. Le Souverain-Pontife répondit, le 29 septembre 1654, par un Bref adressé à l'Assemblée générale du clergé de France. Après avoir loué le zèle des évêques, Innocent X approuvait et confirmait ce qu'ils avaient décidé au sujet de la bulle ; puis il déclarait que, par la bulle du 31 mai 1653, *il avait con-*

1. *Délibérations du clergé.*

damné dans les cinq Propositions la doctrine de Cornélius Jansénius contenue dans le livre intitulé Augustinus.

Au mois de mai 1655, dans une réunion d'évêques qui précéda l'Assemblée générale du clergé un peu retardée, il fut résolu que l'on écrirait une lettre commune à tous les prélats pour leur donner connaissance de la déclaration de Sa Sainteté, et qu'on leur enverrait une copie de la bulle, du Bref et des lettres écrites par les Assemblées précédentes. De plus, « pour arrêter le cours d'un des plus grands maux dont l'Église pût être affligée, on décida de les convier à faire souscrire la bulle et le Bref de Sa Sainteté par tous les chapitres, les recteurs des Universités, par toutes les communautés séculières et régulières, par tous les curés et bénéficiers de leurs diocèses, et généralement par toutes les personnes qui étaient sous leur charge. » C'est de là, que naquit le *Formulaire*, et non de l'imagination de M. de Marca, archevêque de Toulouse, comme le prétend M. Sainte-Beuve. Il prétend aussi que le *Formulaire* fut décrété par l'Assemblée de 1656. Il fut décrété par l'Assemblée de 1655 et rendu exécutoire par celle de 1656. M. Sainte-Beuve, qui se consumait à tâcher d'être exact, nous aurait su gré de lui signaler cette petite erreur de date.

Tandis que le pape et les évêques affirmaient solennellement que les cinq Propositions étaient dans Jansénius et renfermaient sa doctrine. M. Arnauld affirmait non moins solennellement que les cinq Propositions *n'avaient été soutenues de personne; qu'elles avaient été forgées par les partisans des sentiments contraires à ceux de saint Augustin; qu'en les attribuant à Jansénius, on imposait des hérésies à un évêque catholique qui a été très-éloigné de les enseigner; qu'il avait lu avec soin le livre de Jansénius et n'y avait point trouvé ces propositions.* En revanche, M. Arnauld ajoutait qu'il avait trouvé dans saint Augustin *que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué à un juste en la personne de saint Pierre en une occasion où l'on ne peut dire qu'il n'ait point péché* (1).

Arnauld, qui parle si péremptoirement, s'était pourtant promis, après la publication de la bulle, de garder le silence, un silence *respectueux*. Il était alors à Port-Royal des Champs, ne

1. *Seconde lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France.*

demandant qu'a se taire, assure Fontaine, et à demeurer dans la retraite, souhaitant être sans bouche et sans oreilles. Écoutez encore M. Fontaine, au risque de le ranger parmi ces esprits *injudicieux* dont les rapprochements hyperboliques — M. Olier disant de M. Picoté, son confesseur: « Il me semble que Dieu me parle par sa bouche, comme il parlait à son peuple par celle de Moïse (1), » — chequent si fort, de notre côté, le goût attique de M. Sainte-Beuve:

Cependant, Dieu permettait ainsi qu'il se retraçât à nos yeux quelque chose de semblable à ce qui s'était fait dans les commencements de l'Église, où un petit nombre d'élus, comme d'innocents agneaux, avaient à résister à des adversaires redoutables, et à soutenir de toutes parts des armées de loups à qui rien ne manquait de tout ce qui est capable d'intimider les cœurs les plus intrépides, et d'ébranler les esprits les plus assurés.

A ce spectacle, Arnauld ne put contenir plus longtemps son ardeur et sa plume. « Ayant travaillé toute sa vie à connaître la vérité, et à la puiser dans la source pure de l'Écriture, — c'est toujours le judicieux Fontaine que nous citons, — il se sacrifia de bon cœur pour la défendre contre ceux qui la combattaient..... Il était dans l'Église comme une lampe ardente et brûlante..... Combien de personnes ont profité de ses doctes veilles!..... On était surpris en approchant de M. Arnauld, de voir toute l'antiquité présente en quelque sorte devant ses yeux et tout ce qui s'était passé dans toute l'Église réuni dans un seul homme..... Ainsi ce bienheureux Désert renfermait en même temps, et toute la lumière des plus grands docteurs, et toute la plus grande sainteté des parfaits solitaires (2). » Décidé à ne plus tenir la vérité captive par une lâche timidité, l'admirable docteur, M. Arnauld, en qui était présente toute l'antiquité ecclésiastique avec toute la lumière des plus grands docteurs, s'adjoignit cependant un collaborateur, son neveu, M. Le Maître, le célèbre avocat qu'un dépit d'amour, probablement, plutôt que l'attrait de la grâce, avait conduit aux

1. « M. Picoté et Moïse ! dit M. Sainte-Beuve, c'est un peu rude ; mais avec ces esprits *injudicieux*, il ne faut s'étonner de rien. » Nous verrons du côté de Port-Royal, Arnauld et Moïse ! Arnauld et Jésus-Christ ! Madame Petit et Judith ! etc., etc.

2. Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 130, 133, 135, 136.

pieds de Saint-Cyran et jeté au bienheureux Désert. « Ainsi, dit M. Fontaine, on vit que Dieu avait appelé cet homme admirable pour lui consacrer les talents qu'il lui avait donnés, et pour employer au service de l'Église ces torrents d'éloquence qui coulaient de sa plume. Il l'avait rendu un miracle de la Grâce avant de l'en rendre le défenseur. Il avait rempli son esprit d'humilité dès les premiers temps de sa retraite... pour le préparer peu à peu à entrer dans les intérêts de la Vérité, et pour purifier à loisir par ses larmes cette éloquence qui lui était devenue si naturelle, et que la délicatesse de sa conscience craignait d'avoir rendue un peu trop humaine. On ne perd rien de ce qu'on veut bien perdre pour Dieu. Jamais l'éloquence de ce saint pénitent ne fut admirée davantage que lorsqu'il l'employa pour la Vérité (1). »

M. Le Maître fut un des fondateurs de l'Empire des Traductions, empire bien funeste aux fortes études classiques, que Port-Royal établit et qu'il n'entendit pas se laisser enlever (2). Le saint pénitent traduisit surtout les SS. Pères et des vies de saints. « Il songeait — pensée digne d'un bon janséniste — à composer une légende qui fût purgée de toutes les fables que des auteurs peu judicieux y ont introduites (3). » Au milieu de ces pieux travaux, précisément en cette année 1656 où Arnauld l'appelle à son aide, il donna au public ses *Plaidoyers*. Il les revit auparavant. Il sanctifia leur éloquence trop humaine par l'intercalation de nombreux textes des Pères; il y mit de la spiritualité, comme le dira bientôt Racine dans ses *Petites Lettres*. Malgré cette purification, les torrents d'éloquence de M. Le Maître roulent les Pères de l'Église, les historiens, les philosophes, les poètes dans un pêle-mêle assez profane, où s'entrechoquent sans fin toutes les figures de la rhétorique. Sous les voûtes du palais, ces torrents faisaient un fracas qui était trouvé beau. Lorsque cette « bouche qui était l'admiration de toute la France, » s'ouvrait, « les plus fameux prédicateurs demandaient permission de ne point prêcher ce jour-là, afin de pouvoir assister aux plaidoyers (4). »

1. Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 140.

2. Voir la lettre où Nicole critique les traductions de M. Du Bois, de l'Académie française, qu'il qualifie de *prétendant à l'empire des traductions*. (Nicole, *lettres nouvelles*, lettre 40.)

3. Du Fossé, *Mémoires*, p. 159.

4. Fontaine, *Mémoires*.

La publication de ses plaidoyers causa à M. Le Maître de longues peines de corps et d'esprit. Quoique Fontaine jette des voiles charitables sur cette malheureuse affaire, elle nous offre une vue d'intérieur de Port-Royal assez ressemblante; il faut nous y arrêter un instant. Quelques libraires avaient donné deux éditions fort défectueuses des *Plaidoyers*. Comme elles se vendaient bien, à cause de la réputation de l'auteur, ils menaçaient encore d'en donner une troisième plus complète et par conséquent plus mauvaise. La renommée de M. Le Maître allait être compromise. Or la renommée de M. Le Maître était alors le plus beau fleuron de la couronne de Port-Royal. Les beaux esprits du parti, ceux qui faisaient valoir le jansénisme par leurs ouvrages (1), représentèrent au solitaire que ces éditions défigureraient son ouvrage, déshonoraient son nom, et qu'il devait lui-même publier ses plaidoyers. A cette seule proposition, M. Le Maître sentit toutes ses douleurs passées se renouveler. L'idée du palais et du métier qu'il y avait fait lui revint dans la mémoire, et l'effroyable aversion qu'il avait conçue de ses pièces d'éloquence l'empêcha d'y penser de nouveau. Ses amis insistèrent; ils lui dépeignirent, avec beaucoup de force et de chaleur, le mal qui reviendrait de ces éditions imparfaites. M. Le Maître resta sourd et inflexible. Cependant M. de Sacy trouva un biais: M. Le Maître verrait ses discours, un de ses amis les publierait, et ainsi M. Le Maître ne paraîtrait pas dans l'impression qui se ferait. Un jésuite n'aurait pas mieux trouvé; le biais fut accepté. L'ami choisi fut M. d'Issali, avocat au Parlement.

M. Le Maître, après sa retraite, avait adressé à Dieu les plus ferventes prières pour qu'il répandît dans le cœur de M. d'Issali les mêmes grâces qu'il lui avait faites, et qu'il lui donnât le même éloignement du palais; surtout il avait tâché d'empêcher que son confrère ne s'engageât dans le mariage, afin que si Dieu avait voulu un jour exaucer ses prières et toucher le cœur de son ami, il se trouvât dans la même liberté de suivre la voix divine, qu'il avait été lui-même au temps de sa conversion. Il lui faisait part de ce qu'il trouvait de plus beau sur ce sujet dans ses lectures. « M. Le Maître m'a fait l'honneur à moi-même, dit avec fierté M. Fontaine, de m'employer à

1. M. d'Aubigny à Saint-Évremond.

transcrire quelques-uns de ces passages, pour les envoyer à cet ami. » Dieu n'exauça pas les prières de M. Le Maître, et son ami goûta plus les charmes d'une femme que la beauté des passages des saints Pères : il se maria. Mais la Grâce ne l'abandonna pas pour cela ; elle présida même à son mariage. Tout ce qu'il y avait de personnes de la plus grande piété s'en mêlèrent. M. de Bagnols en fut l'entremetteur ; M. Singlin et M. de Sacy avouèrent qu'ils n'avait jamais offert à Dieu que ce mariage ; la Mère Angélique l'honora de quelques présents de noces. Elle s'offrit de se charger de l'éducation des filles qui en viendraient, et M. de Sacy avec M. Le Maître lui firent la même offre pour les garçons. M. d'Issali fut reconnaissant ; il se constitua l'intrépide avocat des Jansénistes, qui, naturellement, ne manquent jamais dans leurs *Mémoires* de le traiter de *célèbre*. Un tel ami ne pouvait être qu'un éditeur zélé. M. Le Maître lui confia ses papiers revus et corrigés. L'impression commença et se poursuivit activement. La nouvelle s'en répandit bientôt. Et voilà que les saints, les vrais disciples de l'austère Saint-Cyran, qui, à l'exemple du maître, haïssaient *la belle tissure des paroles*, furent extraordinairement blessés de cette nouvelle. « Quoi, disaient-ils, M. Le Maître travaille à la publication de ses plaidoyers, après avoir fait depuis près de vingt ans profession publique de silence, et embrassé un état de pénitence ! Il y a bien plus de danger pour le salut à imprimer des plaidoyers qu'à les réciter dans une chambre du palais, puisque c'est en quelque sorte les réciter devant tous les hommes et dans tous les siècles. Plusieurs saints autrefois ont suivi le barreau avec éclat, mais il ne s'en trouve pas qui aient revu et publié depuis leur conversion et depuis leur baptême des harangues propres à leur acquérir une gloire toute humaine, ni qui aient permis qu'un autre les publiât. » — On avait beau répondre à ces Messieurs que M. Le Maître ne paraissait point, et qu'il était à l'égard de cette impression comme un homme mort. « Un homme mort, répliquaient-ils, ne ressuscite pas de son tombeau pour revoir ses anciens ouvrages. » D'ailleurs, M. Le Maître n'avait-il pas composé ses plaidoyers avant d'avoir répandu son cœur devant Dieu dans les larmes de la pénitence, et lui-même n'avait-il pas entendu sortir de la bouche du souverain Directeur, M. de Saint-Cyran, cette sentence : *Les livres des hommes de Dieu qui ont répandu leur cœur devant lui en fai-*

sant leurs ouvrages édifient l'Église et les fidèles. Tous les autres quelque saints que soient leur sujet et leur matière, sont livres qui, par la matière et par le corps, tiennent du judaïsme, et, par l'esprit, du paganisme.

M. Singlin fut de l'avis du maître et des disciples. Il ne put s'empêcher de témoigner à M. Le Maître la douleur qu'il avait de le voir travailler à cette impression. Qui fût bien embarrassé ? M. Le Maître. Il se trouva dans de grands déchirements d'esprit qui le firent tomber en langueur et lui occasionnèrent une fièvre double-quarte. M. Singlin, touché jusqu'au fond du cœur de son état, crut qu'il ne devait pas oublier qu'il était père, et poussa la tendresse jusqu'à lui représenter, avec son zèle ordinaire, que le dessein que Dieu lui avait inspiré depuis tant d'années de vivre et de mourir dans la retraite et la pénitence devait lui rendre la fièvre plus supportable, quelque longue et affaiblissante qu'elle fût ; il n'était plus question de M. d'Issali et de l'impression commencée.

M. Le Maître ne pensait pas à ses pièces d'éloquence avec cette effroyable aversion dont parle Fontaine. Même converti, il était resté sensible à ses plaidoyers. « Combien de fois dans les insomnies de M. Le Maître, dit M. Sainte-Beuve, une plaidoierie ardente ne s'empara-t-elle pas de son âme un moment distraite, et, s'y formant en éloquent orage, réveillant un dernier écho du barreau sonore, ne fit-elle pas retentir par quelque clameur confuse les pauvres murailles de sa chambre glacée (1) ! » Malade, découragé par l'opposition qu'il avait rencontrée, incapable de s'occuper de l'affaire qui lui tenait à cœur, il pria M. de Sacy de faire entendre raison à ses trop austères censeurs. Car il connaissait avec quelle sagesse et avec quelle douceur son frère accordait les choses les plus embarrassées. La négociation de M. de Sacy fut longue. Pourtant M. Le Maître, qui était chaud, aidait de son mieux la sagesse et la douceur du négociateur par toutes sortes de bonnes raisons qu'il lui soufflait. M. de Sacy lui disait que rien n'était plus persuasif que ces raisons, et qu'il s'y rendait tout à fait ; mais que néanmoins ceux pour qui il devait avoir le plus de déférence, persistaient toujours à réprouver la publication des plaidoyers, jusqu'à s'étonner même comment on pouvait

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 315.